

Séance du 27 août 2018

L'an Deux Mil Dix-huit, le vingt-sept août à vingt heures, sur convocation adressée le vingt-et-un août, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

PRÉSENTS :

MMES Nadine KIERS – PERRAULT – Jacqueline ZEPHIR – Martine CHAPELLIERE Mme Thérèse LE SERGENT Mme Monique LIBERGE – Mme Catherine GOUPIL – Mme Claire MORIN – Mme François OUTIN

MM. Laurent NOE – Fabrice CHOMARD – Jessy COCHEREL – Denis LAUNAY – Alain BERARD – Jean-Marie LECHAT – Gérard LIVET – M. Jacky DESCURES – M. Serge MARTIN – M. Frédéric SCORNET

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Céline MENARD

Secrétaire de séance : Jean-Marie LECHAT

Point 1 : Consultation pour un lancement d'une procédure adaptée pour la sélection d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment communal pour sa transformation en future mairie

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée,

Vu la délibération du 29 août 2017 décidant la vente du bâtiment municipal du 1, Place du 8 mai 1945 au profit de la pharmacie d'Arçonnay,

Vu la délibération du 18 décembre 2017 autorisant la signature d'un compromis de vente du bâtiment municipal du 1, Place du 8 mai 1945 prévoyant une vente au 30 janvier 2019 au plus tard,

Considérant que les services municipaux de la mairie vont s'installer provisoirement dans le bâtiment des associations à l'adresse du 7 rue des Sorbiers avant de rejoindre ultérieurement un nouveau bâtiment communal où siégera la nouvelle mairie,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation, avec le soutien du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), de la Sarthe en forme de procédure adaptée pour la sélection d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment communal pour sa transformation en future mairie.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités inhérentes à cette consultation.

Point 2 : Demande de mise à disposition gracieuse de la salle Henri-Gardien

L'association « Pour l'avenir de Jules » domiciliée à Alençon sollicite de la Commune d'Arçonnay la mise à disposition gracieuse du centre culturel Henri Gardien pour y organiser le dimanche 21 octobre 2018 une journée « Vide ta chambre Noël ».

Vu sa demande en date du 23 août 2018,

Considérant que le Comité des Fêtes organise la veille une représentation théâtrale dans ladite salle,

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

Rejette la demande de l'association « Pour l'avenir de Jules » laissant au Comité des Fêtes la disponibilité de la salle pour tout le week-end, et l'invite à solliciter la ville d'Alençon pour cette journée.

Le Maire

Denis LA